

### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

----- Delineation de la zone verte

**ZONES DE BASE**

<b>Zones urbanisees ou destinees a l'etre urbanisees</b>	<b>Zones d'activites</b>
<b>Zones d'habitation</b>	<b>zone d'activites economiques communale type 1</b>
HAB-1 zone d'habitation 1	zone d'activites economiques communale type 1 « Bruxelles »
HAB-2 zone d'habitation 2	zone d'activites economiques communale type 2
<b>Zones mixtes</b>	<b>Zone de gares ferroviaires et routieres</b>
MIX-u zone mixte urbaine	<b>Zones de sports et de loisirs</b>
MIX-u+ zone mixte urbaine « Bruxelles et Jons »	MIX-u zone de sport et de loisir – camping
MIX-u+ zone mixte urbaine « Schilas »	MIX-u+ zone de sport et de loisir – champs de tir
MIX-u+ zone mixte d'agriculture	MIX-u+ zone de sport et de loisir – equestre
MIX-u+ zone mixte rurale	MIX-u+ zone de sport et de loisir – plan air
<b>Zone de batiments et d'equipements publics</b>	<b>Zones speciales</b>
zone de batiments et d'equipements publics – BEP POS	zone speciale « Jons »
zone de batiments et d'equipements publics – EP POS	zone speciale « Raseau ferroviaire »
zone de batiments et d'equipements publics – EP POS	zone speciale « Sandweiler »
<b>Zone verte</b>	<b>Zone de jardins familiaux</b>
AGR Zone agricole	JAR Zone de parc public
VERD Zone forestiere	VERD Zone de verdure

### ZONES SUPERPOSEES

**Zone soumise a un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »**  
 NO-HS-01 numero de la zone soumise a un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

**Zone d'aménagement différé**  
 ZAD-HW-01 numero de la zone d'aménagement différé

**Zones de servitude « urbanisation »**  
 servitude « urbanisation » - corridor ecologique  
 servitude « urbanisation » - element naturel  
 servitude « urbanisation » - integration paysagere

**Zone de servitude « coutils et espaces reserves »**  
 coutil pour projets routiers ou ferroviaires

**Secteur et elements proteges d'intérêt communal**  
 secteur protegé de type « environnement construit »  
 construction a conserver  
 petit patrimoine a conserver  
 alignement d'une construction existante a préserver  
 gabarit d'une construction existante a préserver

**Zones de trait de 65 m**  
 Administration de l'Environnement, Cartographie de l'Etat concernant l'arpent, le sol et les lieux propres (SDN), 2011

### ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

**à l'aménagement du territoire**  
 POS de 17 mai 2008 relatif au plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »  
 POS de 17 mai 2008 relatif au plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »  
 POS de 23 janvier 2008 relatif au plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »  
 POS de 23 janvier 2008 relatif au plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »

**à la protection de la nature et des ressources naturelles**  
 Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) declarée : ZH Rosenborn (ZH 49)  
 Administration de la Nature et des Forêts, 2014, document 108  
 Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)  
 Administration de la Nature et des Forêts, 2014, document 108  
 Zone de protection des sites et monuments nationaux  
 Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire national  
 Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, Liste des monuments et objets classés d'une protection nationale au 15 janvier 2019

**à la gestion de l'eau**  
 Zone de protection immediate (ZPI) Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux de surface, zones de protection d'eau potable classées par règlement grand-ducal, 2018  
 Zone de protection algébrique (ZPS II) Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux de surface, zones de protection d'eau potable classées par règlement grand-ducal, 2018  
 Zone inondable - HQ10 (forte probabilité) Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 10), 2013  
 Zone inondable - HQ100 (propreme probable) Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100), 2013  
 Zone inondable - HQ extrême (très probable) Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus extrême), 2013

**aux réseaux d'infrastructures de transport national**  
 Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du raménagement de la rue des Schilas  
 Loi du 12 août 2018 relative au relèvement du pôle d'échange Howald et au raménagement de la rue des Schilas

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Plan d'aménagement particulier d'ordre approuvé  
 N° du plan d'aménagement particulier d'ordre approuvé

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)  
 Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

### REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zone	
COS	CUS	max.	(m <sup>2</sup> /a)
CSS	DL	max.	(m <sup>2</sup> /a)

<b>NO-HS-01</b>	<b>1790124C</b>	<b>HAB-1</b>	<b>HAB-1</b>
COS	0,25	CUS	0,85
CSS	0,40	DL	30

<b>NO-HS-02</b>	<b>1338024C</b>	<b>HAB-1</b>	<b>HAB-2</b>
COS	0,55	CUS	0,95
CSS	0,75	DL	30

<b>NO-HS-03</b>	<b>HAB-2</b>	<b>HAB-2</b>	
COS	0,40	CUS	0,55
CSS	0,60	DL	35

<b>NO-HS-04a</b>	<b>MIX-u</b>	<b>MIX-u</b>	
COS	0,50	CUS	1,05
CSS	0,98	DL	55

<b>NO-HS-04b</b>	<b>MIX-u</b>	<b>MIX-u</b>	
COS	0,65	CUS	2,30
CSS	0,80	DL	65

<b>NO-HS-05</b>	<b>HAB-2</b>	<b>HAB-2</b>	
COS	0,55	CUS	1,00
CSS	0,85	DL	100

<b>NO-HS-06</b>	<b>HAB-1</b>	<b>HAB-1</b>	
COS	0,50	CUS	0,85
CSS	0,70	DL	35

### FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF012

----- limite du territoire communal  
 ----- limite parcellaire  
 ----- bâtiment existant  
 ----- toponyme  
 ----- numéro de parcelle

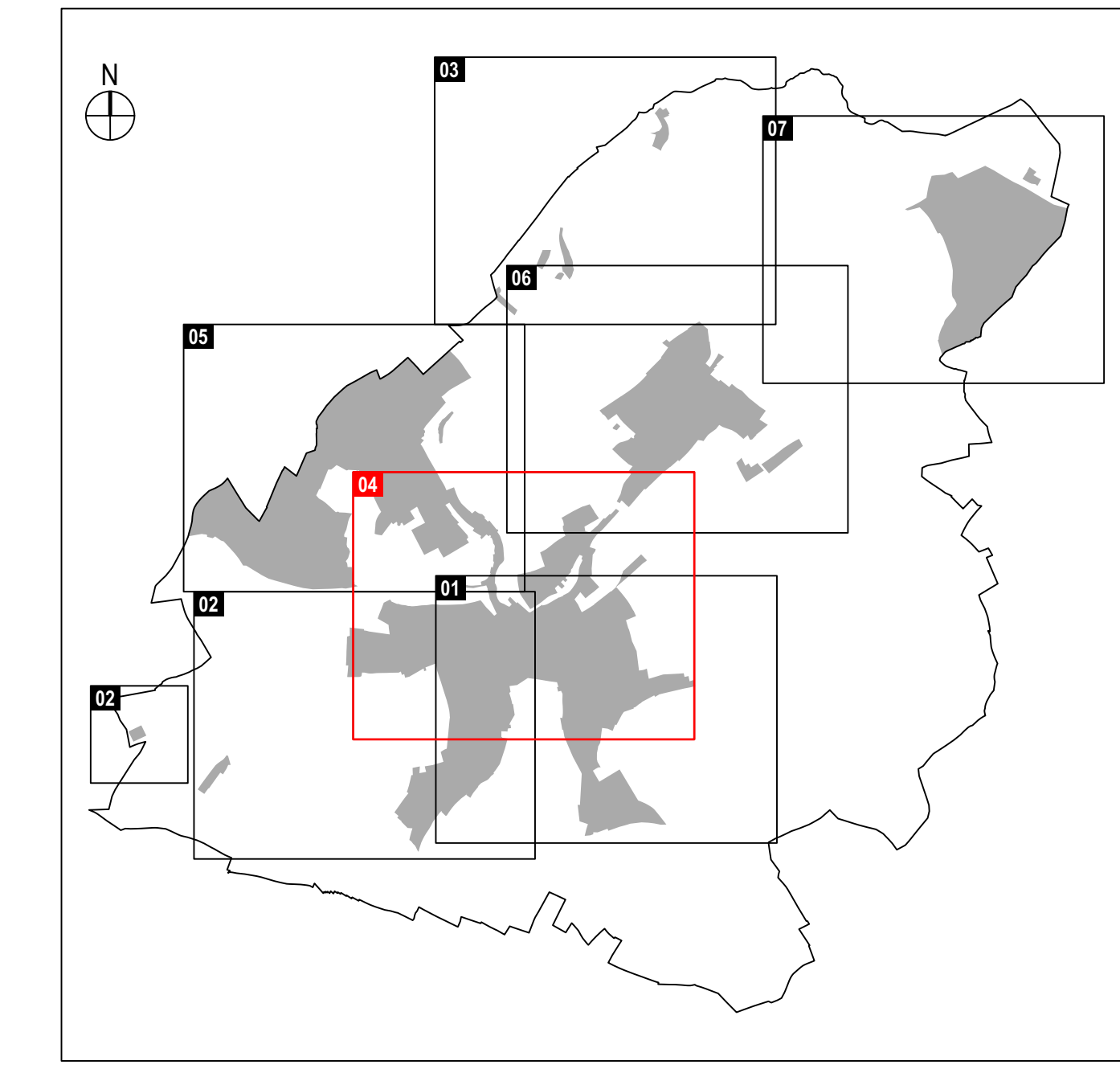
### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

**BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM**

bâtiment existant (BD-Topo)  
 bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)  
 bâtiment démolé (orthophotos / visite des lieux DM)  
 cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)  
 élargi / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)  
 rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.  
 Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir PCN. En cas d'erreur, l'extract cadastral des fonds concernés est à consulter.



### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE**  
 474, ROUTE DE THIONVILLE, 1588 HESPERANGE  
 TELEPHONE 361 8811 / TELECOPE 361 900

DATE: 02/04/2019

MATRE D'OEUVRE  
**DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner**  
 1161, 63 GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE, 1151 LUXEMBOURG / LUXEMBOURG  
 TELEPHONE 261 88 11 / TELECOPE 261 88 50  
 1161, 63 GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE, 1151 LUXEMBOURG / LUXEMBOURG  
 TELEPHONE 261 88 11 / TELECOPE 261 88 50

DATE: 02/04/2019

SAISINE CONSEIL COMMUNAL  
 DATE: 02/04/2019

COMMISSION D'AMENAGEMENT  
 DATE: 02/04/2019

VOTE CONSEIL COMMUNAL  
 DATE: 02/04/2019

MINISTRE DE L'INTERIEUR  
 DATE: 02/04/2019

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
 DATE: 02/04/2019

MODIFICATIONS

F	IND	NO	DATE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	1	1	15.04.2019	MODIFICATION CENTRE DE HESPERANGE DELIMITATION ET REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL. ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER » (PAP)
2	1	1	15.04.2019	MODIFICATION ZONE VERD (ZONE BEP)
3	1	1	08.12.2018	MODIFICATION PRES. MODIFICATIONS PRESERVE INFRA-STRUCTURE ALZINGEN, ZONE VERD HAB-1 ALZINGEN, ZONE HAB-1 EN ZONE BEP, AGENCERIE, MONUMENT PROTEGE ET ENCLAVE, ZONE VERD ZONE BEP, AGENCERIE, ZONE VERD ZONE BEP AGENCERIE
4	1	1	17.12.2018	MODIFICATION SELON OCCUPATION TERRITRIELLE PREP. 14/03/2018 DU 18.08.2018
5	1	1	04.11.2019	MODIFICATION ZONE VERD (ZONE BEP) ET ZONE VERD (ZONE BEP) AGENCERIE, ZONE VERD (ZONE BEP) AGENCERIE ET AGENCERIE (ZONE BEP) AGENCERIE DU 18.08.2018

OBJET  
**PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE HESPERANGE**  
 Version coordonnée

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PHL, BKA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 4	e
RESP.				FORMAT 138 x 78 CM	ECHELLE 1:2.500

© GROUPE FONDS DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUTS DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF012